



**FEMMES CONTREVENANTES**  
**DOSSIER THÉMATIQUE**

**PRÉPARÉ PAR**

**L'ASSOCIATION DES SERVICES DE RÉHABILITATION SOCIALE DU QUÉBEC**

**JUILLET 2013**



## **TABLES DES MATIÈRES**

<b><u>LE DOSSIER EN BREF</u></b>	<b>3</b>
<b><u>POPULATION CORRECTIONNELLE FÉMININE AU CANADA</u></b>	<b>4</b>
<b><u>PROFIL DES FEMMES CONTREVENANTES</u></b>	<b>5</b>
<b><u>BESOINS DES FEMMES EN MATIÈRE DE RÉINSERTION SOCIALE</u></b>	<b>6</b>
<b><u>FEMMES DÉLINQUANTES ET SANTÉ MENTALE</u></b>	<b>7</b>
<b><u>PROGRAMMES DU SERVICE CORRECTIONNEL POUR LES DÉLINQUANTES</u></b>	<b>8</b>
<b><u>MEMBRES DE L'ASRSQ INTERVENANT AUPRÈS DES FEMMES JUDICIARISÉES</u></b>	<b>10</b>
<b><u>RÉFÉRENCES</u></b>	<b>11</b>



## LE DOSSIER EN BREF

---

- ✘ Au cours des dix dernières années, le nombre de femmes admises dans les établissements fédéraux a **augmenté de près de 60 %**.
- ✘ De manière générale, les femmes continuent de représenter une **petite proportion du nombre total d'admissions** (soit 6,8 %, en 2011-2012).
- ✘ Les **délinquantes autochtones** constituent la catégorie de délinquants sous responsabilité fédérale qui **connaît la croissance la plus rapide**.
- ✘ Les **deux tiers de tous les incidents** ayant nécessité un recours à la force dans les établissements régionaux **impliquaient des détenues autochtones**.
- ✘ Les délinquantes sont **deux fois plus enclines** que les délinquants à **recevoir un diagnostic de problème de santé mentale important** au moment de leur admission.



## **POPULATION CORRECTIONNELLE FÉMININE AU CANADA**

Au Canada, près de 500 femmes purgeant une peine de ressort fédéral sont incarcérées dans les cinq établissements régionaux à niveaux de sécurité multiples et dans un pavillon de ressourcement pour Autochtones. De plus, approximativement 550 délinquantes bénéficient d'un type de mise en liberté supervisée dans la collectivité. Au cours des dix dernières années, le nombre de femmes admises dans les établissements fédéraux a augmenté de près de 60 %. En 2010, les délinquantes représentaient près de 5 % de la population fédérale des délinquants, 4 % dans la collectivité et 6 % en milieu carcéral. Cette population croissante est de plus en plus complexe et diversifiée (Enquêteur correctionnel du Canada, 2010; 2012).

Les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'avoir purgé une peine pour violation d'une loi provinciale dans le passé, et elles sont moins enclines à avoir reçu une condamnation d'un tribunal pour adultes ou pour adolescents. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de purger leur première dans un établissement fédéral. En 2006, seulement 15 % des délinquantes étaient des récidivistes (une augmentation de 5 % depuis 1997), alors que cette proportion était du double chez les hommes, à 32 % (Service correctionnel du Canada, 2008).

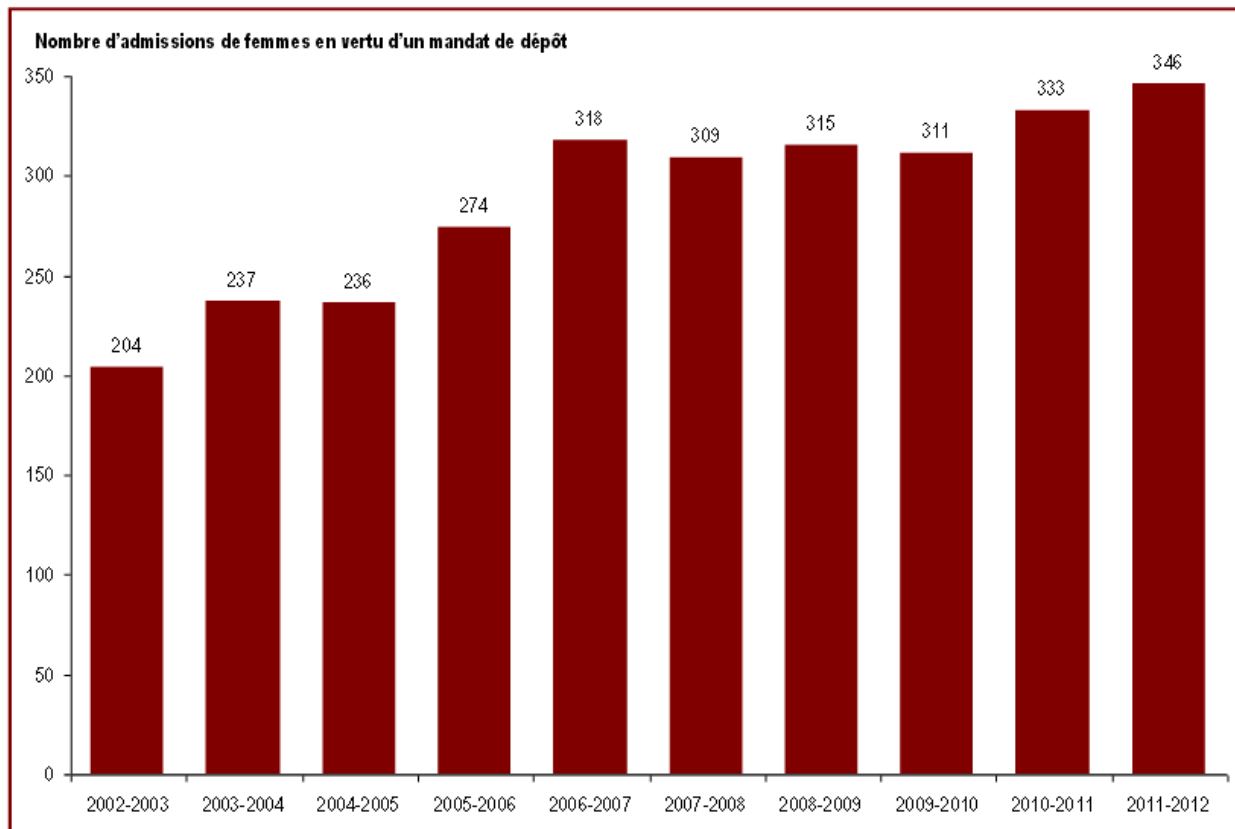
### **DÉLINQUANTES AUTOCHTONES**

Les femmes autochtones comptent pour 34 % de toutes les femmes incarcérées, tandis que les hommes autochtones représentent 21,5 % de la population carcérale chez les hommes (Sécurité Publique Canada, 2012). Au cours des dix dernières années, le nombre de détenues autochtones a augmenté de 90 %. En fait, les **délinquantes autochtones constituent la catégorie de délinquants sous responsabilité fédérale qui connaît la croissance la plus rapide.**

Selon l'Enquêteur correctionnel du Canada (2007), l'impropriété des outils de classement selon le niveau de sécurité pour les délinquantes et la surreprésentation des délinquantes autochtones sont problématiques au sein du SCC.



**Figure 1. Nombre d'admissions de femmes en vertu d'un mandat dépôt entre 2002-2012**



Source : Service correctionnel du Canada.

De manière générale, les femmes continuent de représenter une **petite proportion du nombre total d'admissions** (soit 6,8 %, en 2011-2012).

## PROFIL DES FEMMES CONTREVENANTES

Les femmes qui aboutissent dans un pénitencier sont la plupart du temps jeunes, célibataires et autochtones (Statistique Canada, 2008); elles sont aussi généralement issues de milieux défavorisés. **Près de 80 % d'entre elles ont déjà été victimes de violence sexuelle ou physique** : viol, inceste, mauvais traitements dans l'enfance ou violence conjugale. Sous-scolarisées, elles n'ont généralement pas terminé leur secondaire III. Elles



n'ont généralement aucune formation professionnelle (Société Elizabeth Fry du Québec, 2013). De plus, 63 % des femmes ont moins de 30 ans, 55 % de ces femmes sont des mères et de ce groupe, 65 % sont des mères monoparentales. **Plus de la moitié d'entre elles ont des problèmes de polytoxicomanie** (Service correctionnel du Canada, 2008). Elles sont généralement anxieuses et éprouvent de la difficulté à s'affirmer de façon positive et constructive (Société Elizabeth Fry du Québec, 2013).

En général, nous savons que les délinquantes viennent souvent de familles dysfonctionnelles et ont subi des traumatismes; elles ont notamment des antécédents de violence familiale ou d'abus physiques ou sexuels. Les deux tiers souffrent d'abus ou de troubles reliés aux drogues. Les délinquantes sont près de deux fois plus susceptibles que les délinquants à servir une peine pour une infraction en matière de drogues. Généralement, les délinquantes ont des antécédents d'emplois instables et ont un faible niveau de scolarité. Les peines des délinquantes sont plus courtes que celles des délinquants. En 2007-2008, près de la moitié des délinquantes sous garde fédérale purgeait une peine de moins de trois ans (Enquêteur correctionnel du Canada, 2010)

**Une proportion considérable de la population de délinquantes présente des problèmes de santé mentale graves.** En 2007-2008, 30 % des délinquantes, comparativement à 14,5 % des délinquants, avaient déjà été hospitalisées pour des troubles psychiatriques. Les délinquantes sont deux fois plus enclines que les délinquants à recevoir un diagnostic de problème de santé mentale important au moment de leur admission. Près d'une délinquante sur quatre a un diagnostic de troubles mentaux; le tiers a été hospitalisé pour des raisons d'ordre psychiatrique dans le passé et le tiers s'est vu prescrire des médicaments psychiatriques. Enfin, les délinquantes sont bien plus susceptibles d'avoir des comportements d'autodestruction au cours de leur incarcération.

## **BESOINS DES FEMMES EN MATIÈRE DE RÉINSERTION SOCIALE**

Une grande proportion de la population des délinquantes présente des besoins élevés par rapport à l'emploi et à l'éducation. De plus, elles sont plus susceptibles que les hommes d'avoir des besoins sur le plan des relations conjugales et familiales. Elles présentent également des besoins qui découlent de l'abus de substances. Les hommes, pour leur part, tendent à avoir plus de besoins d'intervention

Mise à jour – Juillet 2013

### **PRÉCARITÉ ÉCONOMIQUE DES FEMMES**

Typiquement, les femmes sont plus pauvres que les hommes à cause **des secteurs d'activité où elles travaillent**, à cause du **type d'emploi qu'elles occupent**, à cause des **revenus** qu'elles touchent. Dans les 20 dernières années, la progression de l'emploi féminin, tous secteurs confondus, repose principalement sur **l'augmentation des emplois précaires de tous types occupés par des femmes**.

En effet, les femmes occupent la majorité des emplois atypiques, précaires, qui n'offrent pas les mêmes protections sociales ni les mêmes avantages sociaux que les emplois à plein temps. **Le temps partiel est la facette la plus connue des emplois précaires**, mais ceux-ci incluent plus largement tout emploi non standard, comme les mesures et programmes d'employabilité, le travail temporaire à durée déterminée, le travail avec les agences de placement ou le travail autonome (Conseil du statut de la Femme, 2001; Institut canadien de recherche sur les femmes, 2005).



en ce qui concerne leurs fréquentations, leurs interactions sociales et leurs attitudes.

Effectivement, les besoins en matière d'emploi sont plus courants chez les délinquantes que chez leurs homologues masculins. Dans un pourcentage plus élevé que les hommes, les femmes n'ont pas d'antécédents professionnels, elles ont un niveau d'instruction relativement faible, elles étaient en chômage plus de la moitié du temps avant leur incarcération, elles n'avaient pas d'emploi au moment de leur arrestation et elles étaient insatisfaites de leur métier ou de leur profession. De plus, des études ont démontré que les délinquantes qui ont des besoins en matière d'emploi présentent un risque de récidive plus élevé (Service correctionnel du Canada, 2008).

Le rapport du Comité d'examen du SCC souligne le fait que la réinsertion sociale serait plus efficace si les femmes étaient suffisamment compétentes pour conserver un emploi dans la collectivité. Enfin, un sondage effectué auprès du personnel et des délinquantes révèle que le casier judiciaire ainsi que le manque de formation ou d'expérience représentent les obstacles à l'emploi les plus fréquents chez les femmes. Les autres considérations pratiques qui entrent en jeu sont l'absence de moyen de transport, le manque de vêtements appropriés pour se présenter aux entrevues d'emploi, le lieu de travail et l'accès à une garderie.

## FEMMES DÉLINQUANTES ET SANTÉ MENTALE

La proportion de délinquantes considérées comme ayant des besoins en matière de santé mentale au moment de leur admission **a doublé en dix ans**, passant de 13 % à 26 % en 2005. La proportion de délinquantes à qui on a prescrit des médicaments durant leur incarcération est passée de 33 % à 52 % au cours de la même période. Certains problèmes de santé mentale que vivent les délinquantes peuvent être liés directement à des expériences antérieures d'abus sexuels, de mauvais traitements, de toxicomanie et de pauvreté (Service correctionnel du Canada, 2008).

Les détenues ont beaucoup plus tendance à souffrir de troubles mentaux, dont la

### **LA PRISE EN CHARGE DE L'AUTOMUTILATION**

En novembre 2010, le SCC a lancé dans la région du Pacifique un programme pilote de soins pour les besoins complexes consistant en une unité de dix places. Il s'agit d'un centre national qui offre des traitements aux délinquants consentants de sexe masculin qui s'automutilent de façon chronique. **Il n'existe aucun programme équivalent pour les délinquantes.**

Les rares délinquantes qui résident au Centre psychiatrique régional (CPR) de Saskatoon ou à l'Institut Philippe-Pinel de Montréal **sont celles qui sont atteintes des troubles mentaux les plus graves** dans l'ensemble du système correctionnel fédéral. Même au moment où le SCC renforce la capacité de recevoir des femmes au CPR, le BEC continue d'intervenir dans des cas qui, en raison de leur complexité, doivent, selon nous, être transférés dans des établissements de traitement extérieurs, au-delà de l'emploi limité de cette pratique au Québec (Enquêteur correctionnel du Canada, 2012).



schizophrénie, la dépression majeure, la toxicomanie, le trouble des fonctions psychosexuelles et le trouble de la personnalité antisociale, que les femmes dans la société en général. Les hommes sont plus portés à afficher un comportement physique ou sexuel menaçant ou violent, tandis que les femmes ont davantage tendance à s'infliger des sévices et sont plus enclines à l'automutilation (Service correctionnel du Canada, 2008).

L'Enquêteur correctionnel du Canada (2012) est particulièrement préoccupé par le fait que la moitié des incidents ayant nécessité un recours à la force impliquaient des femmes atteintes de troubles de santé mentale établis. Les deux tiers de tous les incidents ayant nécessité un recours à la force dans les établissements régionaux impliquaient des détenues autochtones.

### **PROGRAMMES DU SERVICE CORRECTIONNEL POUR LES DÉLINQUANTES**

---

En 1990, un Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale dépose un rapport intitulé *La création de choix*. Ce rapport a fait naître une nouvelle philosophie au niveau des services correctionnels pour femmes : **une philosophie basée sur une approche holistique qui tient compte de leurs besoins particuliers.**

*La création de choix* mise sur les principes suivants : pouvoir contrôler sa vie, faire des choix valables et responsables, le respect et la dignité, environnement de soutien et la responsabilité partagée. Ces principes ont servi de base à bon nombre d'initiatives adoptées dans ce domaine, y compris la fermeture de la prison des femmes de Kingston, la construction de cinq nouveaux établissements régionaux et d'un pavillon de ressourcement pour les Autochtones, la création de programmes axés sur les femmes et la mise au point d'une stratégie communautaire visant à élargir et à renforcer les programmes et les services résidentiels et non résidentiels offerts aux femmes après leur mise en liberté. **Les programmes du Service correctionnel du Canada (2009) interviennent dans les sphères décrites dans le tableau suivant.**





Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes	Mis en œuvre en juin 2003, tous les établissements pour femmes offrent ce programme aux femmes évaluées comme ayant des <b>besoins d'intensité moyenne à élevée</b> quant aux interventions relatives à la <b>toxicomanie</b> .
Programmes de formation et d'employabilité	Tous les établissements pour femmes offrent aux délinquantes l'occasion de suivre des programmes accrédités ou certifiés par la province, qui <b>répondent aux besoins en formation déterminés pour les délinquantes</b> . Ces programmes aident également à la réinsertion des délinquantes dans la collectivité en tant que citoyennes respectueuses des lois.
Programmes pour les survivantes de traumatismes et d'actes de violence	Ce n'est que depuis très récemment que le SCC reconnaît la grande prévalence de la violence dans la vie des femmes incarcérées. Tous les établissements pour femmes offrent des <b>services aux survivantes de traumatismes et d'actes de violence</b> .
Programmes d'apprentissage des compétences familiales et parentales	Ces programmes visent à encourager les femmes à <b>établir des liens positifs avec leurs enfants</b> .
Programme de réinsertion sociale pour délinquantes	Un <b>programme pré-libératoire court</b> a pour objectif de mieux préparer les délinquantes incarcérées en vue de leur réinsertion dans la collectivité.
Programme mère-enfant	En 2010, le SCC affirme que bien que le programme mère-enfant soit officiellement en fonction dans tous les pénitenciers pour femmes du pays, <b>seulement un enfant en bénéficie</b> et ce, à Joliette. Cette situation est due au manque de locaux. Malheureusement, rien n'est prévu pour l'instant pour remédier à cette situation.
Programme de prévention de la violence pour les femmes	En place depuis 2008, ce programme vise non seulement la <b>réduction de la récurrence violente</b> , mais aussi à aider les femmes à <b>acquiescer un mode de vie incompatible avec la violence</b> .



**MEMBRES DE L'ASRSQ INTERVENANT AUPRÈS DES FEMMES JUDICIARISÉES**

---

Centre femmes aux 3A de Québec	Québec
Expansion-Femmes de Québec	Québec
Continuité famille auprès des détenues	Montréal
Société Elizabeth Fry du Québec	Montréal



## RÉFÉRENCES

---

- Conseil du Statut de la Femme (2001). *Les 20 principales professions féminines et masculines*.
- Enquêteur correctionnel du Canada (2007). *Rapport annuel du Bureau de l'Enquêteur correctionnel du Canada 2006-2007*.
- Enquêteur correctionnel du Canada (2010). *Rapport annuel du Bureau de l'Enquêteur correctionnel du Canada 2009-2010*. <http://www.ocibec.gc.ca/cnt/rpt/pdf/annrpt/annrpt20092010-fra.pdf>
- Enquêteur correctionnel du Canada (2012). *Rapport annuel du Bureau de l'Enquêteur correctionnel du Canada 2011-2012*. <http://www.ocibec.gc.ca/cnt/rpt/pdf/annrpt/annrpt20112012-fra.pdf>
- Institut canadien de recherche sur les femmes (2005). *Les femmes et la pauvreté*, 3<sup>e</sup> édition. <http://www.criaw-icref.ca/fr/WomenAndPoverty>
- Sécurité publique du Canada (2010). *Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. <http://www.securitepublique.gc.ca/res/cor/rep/2010-ccrso-fra.aspx>
- Sécurité publique du Canada (2012). *Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. <http://www.securitepublique.gc.ca/res/cor/rep/2012-ccrso-fra.aspx>
- Service correctionnel du Canada (2008). *Stratégie communautaire pour les délinquantes*. <http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/fsw/wos22/wos22-fra.shtml>
- Service correctionnel du Canada (2009). *Programmes correctionnels*. <http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/cor-pro-2009-fra.shtml# Toc231832095>
- Société Elizabeth Fry du Québec (site internet). *Qui sont ces femmes ?* Consulté le 15 juillet 2013. <http://www.elizabethfry.qc.ca/fry-qui-sont-ces-femmes.html>
- Statistique Canada (2008). *Les contrevenantes au Canada*. n° 85-002 au catalogue, 28 (1). <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/85-002-x2008001-fra.pdf>